

La CGT fête ses



Un peu d'histoire ...

Depuis le Moyen Âge, le monde du travail avait établi des formes rudimentaires d'associations, en particulier le compagnonnage. La loi Le Chapelier (14 juin 1791), interdit toute organisation du monde du travail au prétexte de la liberté d'entreprendre, pendant presque un siècle. C'est une "**loi terrible contre les travailleurs**", écrira Jean Jaurès.



Dès lors, de nombreux mouvements sociaux seront durement réprimés, comme la révolte des Canuts à Lyon (1831), les journées de juin 1848, la commune de Paris (1871), ou encore les manifestations de Fourmies.

La revendication de la journée de 8 heures, dont le slogan « **huit heures de travail, huit heures de loisir, huit heures de sommeil** » avait été formulée par Robert OWEN en 1817, fut pendant plus de 150 ans le cri de ralliement du mouvement ouvrier. 80 ans après, le 1^{er} mai 1891, c'est à nouveau au cri de "8 heures" que se rassemblent des centaines d'ouvriers des filatures de Fourmies, ville industrielle du Nord de la France. L'armée, appelée en renfort contre ce rassemblement pacifique, tire dans la foule, faisant une trentaine de blessés et 9 morts, dont 4 jeunes femmes et un enfant, parmi lesquels Marie BLONDEAU, jeune ouvrière de 18 ans tenant dans ses mains un bouquet d'aubépine, et Emile CORNAILLE, 11 ans, avec dans sa poche une toupie...



Il faudra attendre la loi Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, du 21 mars 1884, pour que soient autorisée la création des syndicats professionnels, loi qui abroge la loi Le Chapelier.

Le 27 septembre 1895, les représentants d'une centaine de syndicats, de fédérations de métiers et de Bourses du travail réunis à Limoges signaient l'acte de naissance de la Confédération Générale du Travail, avec, proclamaient-ils, pour objectif exclusif, d'"unir, sur le terrain économique et dans les liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale".



Sur son drapeau, la CGT reprend un vieil emblème ouvrier : deux mains qui se serrent qui est le symbole qui relie la classe ouvrière en ses communes aspirations.

Le 13 octobre 1906, le 9^{ème} congrès de la CGT, réuni à Amiens, adopte un texte fixant les rapports entre syndicalisme et politique. Assignant à la CGT une double besogne – lutter au quotidien et préparer la révolution – ce texte fondateur donne au syndicalisme français toute sa singularité.

Depuis sa création, la CGT est le cœur battant des conquêtes sociales et de la conscience ouvrière. Elle aura accompagné, de grèves en manifestations, de négociations acharnées en luttes pour l'élargissement des droits sociaux, l'histoire du mouvement ouvrier et contribué de manière décisive à imposer sur la scène politique et sociale le vaste peuple des travailleurs anonymes, des mines et des usines, contre les tentatives répétées de l'assigner aux limbes de l'histoire. En forme de bilan, d'innombrables combats pour la justice sociale et la liberté, et une contribution essentielle aux grandes conquêtes sociales du siècle écoulé.

Pour mémoire, rappelons :

- les grandes grèves de 1936 qui vont créer les congés payés, les conventions collectives, la semaine de 40 heures sans réduction de salaire, l'instauration des délégués d'atelier dans les établissements de plus de dix salariés ;



- 1945 qui va mettre en œuvre le programme du CNR (Comité National de la Résistance) auquel a participé activement la CGT : la sécurité sociale, création des comités d'entreprise, la reconnaissance du droit syndical et la création des organismes paritaires ;

- les grèves de mai-juin 1968 : relèvement du SMIG à 3 francs (+35%), augmentation de 10% des salaires, reconnaissance de la section syndicale d'entreprise, création du délégué syndical dans l'entreprise, quatrième semaine de congés payés, indexation des salaires sur les prix, mensualisation des salaires, réforme de la formation professionnelle.

Et aujourd'hui...

Alors que certains annonçaient que la lutte des classes était dépassée, cette dernière s'impose dans toute sa violence à l'aube de ce nouveau millénaire dominé par le capitalisme financier mondialisé.

Le rôle de la CGT n'en est que plus important pour mobiliser contre le développement de la précarité, le chômage de masse, les métamorphoses du capital qui va se nicher aux antipodes des lieux de production, dans les salons feutrés des conseils d'administration ou sous le soleil des paradis fiscaux..

Au sein de l'entreprise, de nombreux/nombreuses militant(e)s sont à votre écoute pour non seulement vous apporter un soutien moral (accompagnement lors des entretiens préalables à sanction, conseil de discipline, dossiers prud'homaux, etc...), mais également pour finaliser avec vous les revendications qui vous touchent de près (salaire, conditions de travail, etc....).

Ces salarié(e)s, employé(e)s ou cadres, formé(e)s chacun(e) dans leur "spécialité": délégué(e) du personnel, membre du Comité d'entreprise, du CHSCT, des Conseils de Prud'hommes, des tribunaux de la Sécurité sociale, sont à même de vous apporter leur expertise et de pouvoir soutenir vos revendications devant la Direction.

C'est à l'aune de ce bel héritage transmis par tous ces militant(e)s de ce qui reste la première organisation syndicale française, qu'aujourd'hui nous continuons ce combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité "qui ne peuvent donner leur pleine valeur sans progrès social", comme le dit si justement Georges Séguy (ancien secrétaire général de la CGT, résistant, déporté à Mathausen).



Le secrétariat

Isabelle MAUZAT-MARTIN, Catherine VINET-LARIE, Bernard DANTEC, Jean-Michel EDON, Stéphane RUFFIN